

Le feu, mes Frères, est avec l'eau le principal ministre des vengeances divines.

C'est du feu que Dieu se sert pour châtier ceux qui l'ont grièvement offensé.

Rappelez-vous la pluie de soufre et de bitume en combustion, sous laquelle, au temps d'Abraham, furent englouties Sodome et Gomorrhe avec les autres villes de la Pentapole.

Rappelez-vous, mieux encore, les supplices de l'enfer. L'enfer, d'après la définition qu'en a donnée Notre-Seigneur, est une fournaise, l'enfer est un océan de feu : *ignem aeternum*.

Mais ce n'est pas seulement pour punir les fautes mortelles que Dieu emploie le feu, c'est aussi pour purifier, avant de les introduire dans ce Royaume des Cieux où rien de souillé ne saurait pénétrer, les âmes qui ont commis des fautes vénielles.

Le Purgatoire est une prison de feu.

L'Écriture sainte l'affirme.

Il se sauvera, nous dit saint Paul, parlant d'un homme mort en état de péché véniel, il se sauvera, mais non sans passer par le feu (1).

Je ferai passer mes amis par le feu, s'écrie le Seigneur lui-même dans le prophète Zacharie, et je les épurerai comme on fait de l'or de l'argent (2).

Le Purgatoire est une prison de feu.

La tradition catholique tout entière l'atteste. Il n'y a, à ce sujet, qu'une voix parmi les docteurs de l'Église. Saint Ambroise, sur ce point, ne parle pas autrement que saint Augustin, ni saint Grégoire que saint Thomas.

Le Purgatoire est une prison de feu.

La raison théologique semble le confirmer.

Qu'est-ce que le péché, aussi bien, même le simple péché véniel ? C'est une fièvre, c'est un feu. Or, il paraît juste que, pour nous le faire expier, Dieu applique la loi du talion : fièvre pour fièvre, feu pour feu.

Voilà, mes Frères, la première chose qu'au sujet du Purgatoire nous enseigne l'Église : on y endure le supplice du feu.

C'est là un dogme parfaitement établi devant lequel doit s'incliner notre raison.

(1) 1 *Corinth.*, III, 15.

(2) *ZACH.*, XIII, 9.